

f J'aime 47 k

Suivre

+1

francetvinfo

Alexandra Lange, femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

Publié le 24/03/2012 | 10:03 , mis à jour le 24/03/2012 | 14:13



Alexandra Lange, femme battue acquittée du meurtre de son mari, vendredi 24 mars 2012 à sa sortie de la cour d'assises de Douai. (CAPTURE D'ECRAN / FTVI)

La cour d'assises du Nord a acquitté, vendredi 23 mars 2012, Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale. A l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter "*récupérer*" ses quatre enfants "*au plus vite*".

De leur côté ses avocates ont salué "*un arrêt qui marquera*" et espèrent "*que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes*". La cour d'assises a suivi les réquisitions atypiques de l'avocat général.

"Ce procès vous dépasse"

Dans un réquisitoire de plus d'une heure ce dernier a imploré la cour d'"acquitter" Alexandra Lange parce qu'elle "*n'a rien à faire dans cette salle d'assises*". "*Ce procès vous dépasse*", a-t-il lancé, "*parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison*".

Alexandra Lange était jugée pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un

coup de couteau à la gorge. Son procès a été marqué par un silence pesant, notamment quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes les onze années de "calvaire" passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné.

En revanche, Alexandra Lange et son père, Marc Lange, 56 ans, également sur le banc des accusés pour avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille, ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime". Ils ont pour cela été condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.




FTVi avec AFP


© 2011 France Télévisions

Merci d'avoir recommandé cet article. Suivez nous sur Facebook

 **francetvinfo** sur Facebook


47,914 personnes aiment **francetvinfo**.

								
Mohammed	Annie	Françoise	Maour	Claude	Coulibaly	Soufty	Amiine	Jean

 Module social Facebook

Ne plus voir ce message